

PROCES-VERBAL
Comité de suivi FSE+ de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)
Programmation 2021-2027

27.11.2025

Participants :

Cabinet de M. B. CLERFAYT, ministre de l'Emploi de la RBC :

- Mme Léa MAJOIE Présidente

Cabinet de M. R. VERVOORT, Ministre-Président de la RBC :

- M. Julien JOST

Commission européenne (CE) :

- M. Arben KANBER DG Emploi et Affaires sociales (Unité Géographique)

Partenaires économiques et sociaux :

- M. Benoît DASSY ACV-CSC

Actiris :

- M. Paul CLERBAUX Directeur Département Programmes d'Emploi
- Mme Sara DEL MOLINO TALAVER View.brussels
- M. Gilles LEGRAS Manager Service FSE
- M. Tim GOETMAECKERS Service FSE
- M. Laurens HOEDAERT Service FSE
- M. Abel CORTVRIENT Service FSE

Excusés :

- Mme Cristina AMBOLDI Actiris - Directrice générale
- Mme Caroline MANCEL Actiris - Directrice générale adjointe
- Mme Fatine DAOUDI Directrice Département Partenariats Européens, Locaux et Innovants
- M. Kurt DESWERT Cabinet du Ministre du Budget (RBC) M. S. GATZ
- M. Wim SMET Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée des Relations européennes et internationales (RBC) Mme A. PERSOONS
- M. Henk VAN HOOTEGEM Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
- M. Thomas VAN ZWOL UNIA

- | | |
|-----------------------|---|
| - M. Michael DUFRANE | CGSLB |
| - M. Eric BUYSENS | FGTB |
| - M. Jan DE BRABANTER | BECI |
| - M. Eric BUYSENS | FGTB |
| - Mme Diane REISSE | Service public régional de Bruxelles (SPRB),
Brussels International, Direction FEDER |
| - Mme Veronique LESNE | Agence FSE |
| - M. Nathan ROCKELE | Afdeling ESF en Duurzaam Ondernemen van het
departement Werk en Sociale Economie |
| - M. Stéphane THYS | view.brussels |
| - M. Valentin GRAAS | Représentation permanente de la Belgique auprès
de l'Union européenne |

Ordre du jour :

1. Etat socio-économique de la RBC (view.brussels) ;
2. Progrès accompli du programme : Indicateurs et état financier ;
3. Respect des conditions favorisantes ;
4. Actions de communication et de visibilité ;
5. Opérations d'importance stratégique ;
6. Plan d'évaluation : l'examen à mi-parcours ;
7. Divers
 - a. Proposition de la Commission : nouveau cadre pluriannuel (2028-2034)
 - b. Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) 2021-2027
 - c. Clôture programmation FSE 2014-2020

Au nom du Ministre CLERFAYT, autorité de gestion du programme FSE+ 21-27 de la RBC, Mme Léa MAJOIE souhaite la bienvenue aux participants et remercie la DG Emploi de la Commission européenne pour sa collaboration ainsi que les équipes d'Actiris pour leur disponibilité et leur professionnalisme dans la mise en œuvre opérationnelle du programme. La réunion sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ce programme vise à relever le défi de l'emploi en Région bruxelloise. Cela fait presque 3 ans que le programme a été approuvé par le gouvernement de la RBC et adopté par la Commission européenne. Il a été révisé deux fois.

L'examen à mi-parcours du programme a conclu que le programme FSE+ répondait aux enjeux identifiés. Le rapport précise que rien ne laisse à penser que le programme ne pourrait pas atteindre ses objectifs et cibles d'ici 2029. Mme MAJOIE indique également que la situation socio-économique de la RBC n'avait à ce moment-là pas fondamentalement changée depuis le lancement du programme. Entre la rédaction de l'évaluation et aujourd'hui, un nouveau gouvernement fédéral s'est formé avec une entrée en fonction début 2025. Ce nouveau gouvernement a initié la réforme de l'accès aux allocations de chômage, ce qui a des répercussions sur la politique de la mise à l'emploi à Bruxelles.

La réunion du comité de suivi de ce jour a pour objectif de dresser un état des lieux de l'avancement du programme.

1. Etat socio-économique de la RBC

Mme Sara DEL MOLINO TALAVERA présente la situation socio-économique de la RBC.

M. Arben KANBER demande si le taux d'emploi intègre les navetteurs ? Mme Sara DEL MOLINO TALAVERA répond que le taux de chômage concerne les bruxellois et pas la navette entrante.

Léa MAJOIE demande à ce que soit précisé aux participants la spécificité du public pris en compte dans le calcul du taux d'emploi, notamment en ce qui concerne les personnes qui travaillent dans les organisations internationales. Mme DEL MOLINO TALAVERA explique que l'on essaye de les avoir dans les taux harmonisés via l'enquête mais pas au niveau du taux de chômage administratif.

Points d'attention et conclusion :

- taux d'emploi et taux de chômage toujours moins favorables par rapport à la moyenne belge mais réduction des écarts ;
- les récentes crises ont eu un impact limité sur le marché de l'emploi bruxellois mais impacts de la conjoncture économique et politique mondiale défavorable ;
- effet de la démographie bruxelloise: flux migratoire entrant important parallèlement augmentation de l'exode urbain ;
- effet des nouvelles politiques sur l'emploi.

M. Arben KANBER souhaite savoir quels sont les principaux défis du marché de l'emploi de la RBC au niveau socio-économique ?

Mme Sara DEL MOLINO TALAVERA précise qu'il s'agit de capter les offres d'emploi afin de pouvoir les proposer aux demandeurs d'emploi et de trouver ainsi les personnes qui répondent aux qualifications demandées par les employeurs (le matching entre les compétences des demandeurs d'emploi et les offres d'emploi) et d'adapter le niveau de compétences des demandeurs d'emploi.

M. Arben KANBER demande si le système éducatif répond aux enjeux du marché de l'emploi ? Mme Léa MAJOIE relève que le système éducatif en Belgique est très fragmenté car c'est une matière communautaire, la formation professionnelle par exemple est une compétence de la Région wallonne, à Bruxelles on a la COCOF. Il est difficile d'avoir une démarche coordonnée. Il y a une volonté dans l'enseignement de répondre au marché de l'emploi. En terme de formation professionnelle à Bruxelles, on analyse les besoins du marché de l'emploi, on s'oriente vers les besoins en compétence du marché et l'on veille à permettre une reconnaissance des compétences. On a renforcé le développement de compétences modulaire ciblé en fonction des besoins avec une priorisation des secteurs en pénurie.

M. Arben KANBER demande si les métiers en tension sont identifiés ?

Mme Léa MAJOIE répond qu'il y a différents dispositifs qui permettent d'identifier les métiers en tension, qui comprennent la liste des métiers en pénurie, avec différents interlocuteurs, en ce compris les partenaires sociaux. Bruxelles Formation adapte son catalogue de formation en fonction.

M. Benoît DASSY revient sur la spécificité bruxelloise dans le flux migratoire et serait curieux de savoir si au niveau européen, il y aurait une région qui serait comparable à la nôtre ? Quand on observe les statistiques entre 2019 et 2025, on a un pourcentage de la population qui s'est renouvelé, on compare en fait une population de 2019 qui s'est renouvelée entre 20-30% en 2025. Il serait judicieux de préciser ce taux de renouvellement de la population pour le mettre en regard des statistiques.

M. Arben KANBER avait comparé la situation bruxelloise avec des régions équivalentes comme Hambourg, Berlin et Prague. A titre d'exemple, Hambourg a un taux de 24,5% et Berlin, un taux de 21,5%. Pour Prague, on a un taux de 11%. A Bruxelles, on atteint un taux de 30%.

Mme Léa MAJOIE ajoute la spécificité de notre ville-région, sujette à un effet de ville. Bruxelles attire plus de personnes sans travail (nouveaux arrivants, étudiants, etc.) que les autres Régions. Lorsque ces personnes trouvent un emploi stable, il arrive souvent qu'elles déménagent en dehors de la Région bruxelloise, en périphérie. L'approche de l'OCDE des zones métropolitaines urbaines est particulièrement utile pour mettre en perspective et comparer Bruxelles à des zones similaires, par exemple Anvers.

2. Progrès accomplis du programme : indicateurs et état financier

M. Tim GOETMAECKERS présente le volet Indicateurs pour la période janvier 2022 - juin 2025, tous les projets ont débuté et on dispose des premiers résultats pour la période 2022-2024.

Les indicateurs de résultat seront chargés dans le système SFC. Pour rappel, le programme est construit autour de quatre priorités et on mesure les progrès via 19 indicateurs de réalisation (nombre de participants, leur statut, leur classe d'âge, le niveau d'études, situation de handicap et leur origine).

Priorité 1 : demandeurs d'emploi inoccupés éloignés du marché du travail

Le service Handicap & Emploi a démarré en janvier 2025. Il convient de rappeler que le démarrage tardif du projet est principalement dû à un retard dans le recrutement du personnel. Concernant l'indicateur spécifique nombre de primes handicap, les premières primes ont été distribuées.

M. Arben KANBER souhaite savoir pour la priorité 1 quel est le total en cumulatif pour l'indicateur CO01 ? Ce serait un taux de réalisation de 30%.

M. Tim GOETMAECKERS précise que le chiffre lui sera communiqué ultérieurement. C'est un peu moins qu'attendu, on prévoyait d'atteindre 50%.

M. Arben KANBER demande pourquoi seulement trois primes handicap ont été versées ? Selon M. Tim GOETMAECKERS, on ne connaît pas encore les raisons à ce stade, c'est un projet pour encourager les employeurs à engager des personnes porteuses d'un handicap. Le peu de succès rencontré correspond en fait à un manque de demandes par les employeurs.

M. Julien JOST ajoute que pour ces primes, des actions pourraient être menées pour encourager la publicité, la communication non seulement envers les employeurs mais peut-être aussi potentiellement envers les personnes porteuses de handicap ou les personnes qui sont à Bruxelles Formation. Cela est-il prévu?

M. Gilles LEGRAS indique que le service Select d'Actiris promeut ce dispositif-là. Il y a aussi le lien avec le service Handicap et Emploi qui a tardé à se mettre en place. C'est aussi son rôle d'assurer un matching entre les personnes en situation de handicap et les employeurs. Ce projet vient de commencer, des choses restent effectivement à faire au niveau de la

communication et de l'information. C'est un élément qui joue en défaveur de la promotion de ce projet. On n'a pas encore pu faire une évaluation approfondie du faible taux des primes versées.

Mme Léa MAJOIE ajoute que le manque de clarté, la multiplicité des interlocuteurs offrant différents dispositifs d'aides à la personne en situation de handicap qui souhaite s'insérer dans l'emploi ne facilite pas l'accès aux primes pour le public.

Priorité 2 : jeunes de moins de 30 ans

Le Service Youth Guarantee continue à accueillir un nombre de participants supérieur aux prévisions initiales. La cible relative aux participants ayant un niveau d'études CITE 0 à 2 est très largement dépassée. Statbel (2021) : 16% parmi les jeunes âgés de 20 à 29 ans sont considérés comme infra-qualifiés. Dans cette priorité près de 50% des participants relèvent de cette catégorie.

M. Tim GOETMAECKERS précise, concernant les diplômes non reconnus en Belgique, que les personnes d'origine étrangère (catégorie 14) sont considérées comme faiblement qualifiées même si elles disposent d'un diplôme universitaire. Dans ce cas, ces personnes sont reprises dans la catégorie la plus basse.

Priorité 3 : Innovation sociale

Concernant le partenariat « Mentorat », les données disponibles proviennent du mandatement Youth Mentoring (YouthStart) couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. Toutefois, en raison d'une rupture de convention en 2024 à l'initiative de l'opérateur YouthStart, seules les données de l'année 2023 sont prises en compte.

A partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028, le projet « Mentorat » est mis en œuvre par quatre opérateurs (Duo4AJob, Backstage.Network, Team4Job et Pour la Solidarité). Les premières réalisations sont déjà intégrées (du 1/1/2025 au 30/6/2025).

M. Arben KANBER demande si la situation n'évolue pas suffisamment en terme d'atteinte des résultats à l'avenir pour la priorité 3, est-ce que l'on envisage de réallouer les montants ?

M. Gilles LEGRAS apporte les précisions suivantes : Pour des raisons de mécanismes financiers, on ne poursuit pas le projet ALMA. Concernant la mesure Mentorat, on avait une convention qui était déjà existante avant le lancement du programme et qui accompagnait un public plus large et dont une partie ne correspond pas au public du programme. Actiris n'a pas voulu rompre la convention qui était en cours et a établi un mandatement avec un opérateur au lieu de toute une mesure. On a touché moins de public et l'opérateur en particulier n'a pas été en mesure de tenir les engagements liés à la convention. Il a été conventionné pour 2 ans et ils ont mis fin à la convention la 2^{ème} année suite à des difficultés à mettre en œuvre le projet conformément à la convention. Nous avons voulu faire une OCS (coût simplifié) avec cet opérateur mais nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un risque financier pour l'opérateur. Il a donc préféré rompre la convention.

Nous ne disposons plus de données pour cet opérateur pour la deuxième année. À partir de 2025, nous avons relancé l'appel à projets et, à ce moment-là, nous sommes repartis avec un nouvel ensemble d'opérateurs. Nous devrions déjà observer les premiers effets lors du rapportage de janvier 2026, avec une augmentation attendue du nombre de participants.

Si nous n'atteignons pas les cibles, nous envisageons de prolonger la mesure Mentorat sur l'année 2028. Si nous sommes réellement très en dessous de l'atteinte des cibles, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une petite priorité et que les cibles ne sont pas très élevées.

La mesure Mentorat fonctionne bien et Actiris, en fonction de l'actualité (notamment l'exclusion du chômage des jeunes) demande à tous les opérateurs et aux services internes d'encourager ces jeunes à aller vers ce type de dispositif.

M. T. GOETMAECKERS ajoute que le niveau de taux d'emploi pour des personnes faiblement qualifiées est de 30%, d'où la nécessité de développer des projets qui visent les jeunes infra-qualifiés.

Priorité 4 : favoriser l'inclusion active

L'indicateur *nombre total de participants* a dépassé largement la valeur cible intermédiaire de 2024. Cela s'explique principalement par un nombre de participants au partenariat CPAS bien plus élevé qu'anticipé. Ce dépassement est notamment lié à une augmentation de 25% du budget alloué aux CPAS, permettant un élargissement des actions et du public cible.

M. Gilles LEGRAS souligne par rapport à l'augmentation du budget pour les CPAS, que de nombreuses indexations se sont succédées depuis 2020. Le coût a augmenté, mais pas nécessairement les ressources. Par la suite une mesure a été prise par le gouvernement : l'augmentation du budget des CPAS, ce qui a élargi l'enveloppe budgétaire et, dans ce cas, permis une hausse des ressources. C'est une mesure qui a été ponctuelle, on va revenir à un niveau normal par rapport aux cibles que l'on a déterminé. Les CPAS sont en tension car il y a beaucoup de public qui s'adresse à ces opérateurs et ils n'ont pas forcément la capacité de les accueillir.

Les effets des réformes de l'Arizona (exclusions du chômage) se feront sentir en 2026. Il y a des dispositifs mis en place par Actiris car on sait très bien que les CPAS ne pourront pas faire face à tout le public exclu. Il y a donc des mesures prises avec les missions locales pour que ce nouveau public soit accueilli. Les cellules ISP des CPAS vont faire le lien entre la demande du chercheur d'emploi et les missions locales.

Etats financiers

M. Gilles LEGRAS mentionne que tous les projets sont conventionnés jusqu'à la fin du programme. Il n'y a plus d'appels à projets à lancer. Le dernier appel à projets *Structures d'accueil* va démarrer en janvier 2026. Le budget complet du programme est engagé dans les conventions. Le taux de demande des opérateurs à ce jour est de 35,93%, ce qui est assez positif et qui représente notre possibilité de demandes de paiements intermédiaires.

Priorité 1 : 9.75% = taux de demandes des opérateurs (primes et mesures d'Actiris)

Certains projets n'ont pas fonctionné comme on l'avait espéré (3 primes handicap), d'autres projets ont tardé au niveau des options de coûts simplifié (OCS). Ce faible taux est lié aux coûts simplifiés, le principe des OCS, c'est d'avoir un avis favorable de la Commission européenne sur la méthode de financement et puis de le faire auditer par notre autorité d'audit (AA). Suite à l'avis favorable de la Commission européenne pour la méthode de financement de la mesure SELECT (Consultants employeurs), on a passé la convention avec cette

méthode-là. Le service pourra rattraper ce retard financier car ils pourront déclarer les années 2022 à 2025.

Pour toute une série de mesures, on a reçu un avis favorable de la Commission européenne pour les OCS qu'on a transmis à notre AA pour validation. C'est encore en cours. Cela explique en partie les taux de demandes des opérateurs.

Priorité 2 : 49.82% = taux de demandes des opérateurs

On est à la moitié du programme, ce niveau financier est le taux attendu en milieu de programmation.

Priorité 3 : 3.42% = taux de demandes des opérateurs

C'est une petite priorité à 7,1 millions d'euros (projets ALMA et Mentorat qui). Nous pensons rattraper d'un point de vue financier, pour ce faire nous prévoyons de prolonger la mesure Mentorat jusqu'en 2028.

Priorité 4 : 57.35% = taux de demandes des opérateurs

L'augmentation liée aux CPAS a entraîné une hausse des demandes de paiement de leur part, ce qui explique que nous dépassons les 50 %.

Nous avons introduit notre 1^{ère} demande de paiement intermédiaire en novembre qui concerne les projets de la priorité 2 : les conventions de premier emploi (CPE). On compte introduire une 2^{ème} demande de paiement dans l'année avant le 12 décembre 2025 au plus tard pour éviter le dégageement. Il y a aussi les prévisions de recettes pour Actiris. Pour rappel Actiris fait un engagement de 100% puis récupère les recettes (cofinancement de 40%). Notre Direction financière et comptable prévoit un niveau de recettes de 9 millions d'euros pour cette année 2025

M. Arben KANBER nous informe qu'il y a peu de chance que le montant correspondant à la 1^{ère} demande de paiement soit versée cette année. M. Gilles LEGRAS souhaiterait avoir cette information par écrit afin que la Direction Comptabilité/Finances d'Actiris en soit informée.

Situation de dégageement N+3

En 2025, on doit couvrir les dépenses qui ont été inscrites dans la maquette financière avec la Commission européenne de 9 millions d'euros. On soustrait de cela les préfinancements perçus par la Commission donc 7.278.537 d'euros est notre niveau de recettes à atteindre. On est à ce jour à 2.012.463 d'euros mais une demande de paiement sera encore introduite en décembre. On pourrait atteindre 9 millions de recettes mais notre contrainte c'est le délai. Il faut prendre en compte tout le travail de vérification de l'exactitude des montants exercé par la Fonction comptable.

M. Gilles LEGRAS présente un état des lieux des méthodes de financement. Les OCS validés — c'est-à-dire disposant d'un avis favorable de la Commission européenne et ayant été audités par notre AA — sont les Structures d'accueil (SA) et les CPE. L'intégration des OCS a fait partie de la révision du programme.

Les OCS avec un avis favorable de la Commission européenne et transmis à notre AA concernent 4 mesures d'Actiris : le service Youth Guarantee, le service LINK, le service GRAE et SELECT (consultants employeurs) qui représentent des gros budgets. Une fois que ces OCS seront validées par notre AA, cela nous permettra d'introduire des demandes de paiement. Ils sont bien conscients que si les OCS ne sont pas examinés par eux en 2026, cela posera un problème de dégagement.

Les OCS qui n'ont pas encore l'avis favorable de la Commission européenne sont Mentorat, ACE, NEETs et JEEP/JUMP.

Le service FSE a travaillé par ordre de priorité et de volume : les plus petits projets à la fin car cela demande un travail assez conséquent d'échanges et d'ajustements.

Par ailleurs, nous avons d'autres méthodes de financement et (Partenariat CPAS, Partenariat NEETs, One Stop Shop) qui sont construits sur base des frais réels qui feront l'objet des prochaines demandes de paiement.

M. Arben KANBER se félicite de cette présentation et rappelle l'importance d'assurer un bon niveau d'avancement en terme financier.

M. Gilles LEGRAS souligne que le service FSE possède une certaine expérience car ce n'est pas la 1^{ère} programmation gérée par le service. Le système d'appels à projets d'Actiris est bien rodé et on a, au fil du temps, pu anticiper les appels à projets malgré la validation du programme en décembre 2022. Nos projets étaient déjà conventionnés à ce moment-là. Les appels à projets avaient été lancés en 2021. Si on attend la validation du programme on est trop tard. Le paradoxe, c'est que malgré cette anticipation, on est cependant pas à l'abri de tout risque de dégagement alors que 100% du programme est engagé. Pour la programmation 14-20, la réglementation était plus flexible et on avait réalisé une maquette financière avec une absorption exponentielle en sachant que le programme commence lentement et puis prend un rythme de croisière et augmente sur la fin.

Le règlement financier 21-27 obligeait à une certaine constance, ce qui complique davantage les choses. La 1^{ère} année est plus tendue dans ce cas. Cela nous met en difficulté. Si on avait suivi la même logique que pour le programme 14-20 on ne serait pas autant inquieté par les risques de dégagement.

3. Respect des conditions favorisantes

M. Laurens HOEDAERT explique qu'il s'agit des conditions et des critères repris dans le règlement : il y a des conditions horizontales (marchés publics, Aides d'Etat, Charte des droits fondamentaux de l'UE, la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées) et conditions thématiques qui sont plus proches de notre programme, c'est à dire l'emploi et l'inclusion sociale. On a dû démontrer dès le début du programme que l'on respectait les conditions favorisantes. Ce respect doit être démontré tout au long de la programmation. C'est la raison pour laquelle on fait une mise à jour annuelle selon notre propre système. Concrètement, on échange avec les autres régions, on vérifie si les éléments sont toujours valables, au besoin, nous apportons des modifications dans le tableau des conditions favorisantes. En outre, nous sauvegardons tous les documents que l'on mentionne dans le tableau. Nous informons annuellement le Comité de suivi du respect ou non-respect des conditions favorisantes et des éventuelles plaintes. Une mise à jour a été effectuée en octobre 2025. L'année 2025 a été une année charnière vu la fin de la législature fédérale et bruxelloise.

Les conditions favorisantes continuent d'être respectées (des exemples de mise à jour sont présentés dans le slide). Le tableau avec toutes les dernières modifications sera envoyé à la Commission européenne.

On a mis en place une procédure de plainte qui est gérée par notre service Inclusion. Pour l'instant, aucune plainte n'a été introduite. Le tableau de la DG REGIO par Etat membre démontre bien que la Belgique poursuit de manière satisfaisante le respect des conditions favorisantes thématiques.

4. Actions de communication et visibilité

M. Tim GOETMAECKERS présente la campagne menée cette année pour la visibilité de la mesure One Stop Shop. Pour rappel, 2 opérateurs mettent en œuvre cette mesure qui vise à intégrer les primo arrivants sur un plan personnel mais aussi au niveau socio-économique.

Campagne One Stop Shop

Evaluation interne positive de la mesure (2023 à 2024). Event le 28/5/2025 en présence du Ministre de l'Emploi (M. B. Clerfayt) et du Directeur Général de DG EMPL (M. Nava). On a présenté des chiffres positifs. Les opérateurs ont présentés les modules mis en place pour les accompagnements.

Vidéo: témoignage de participants

Un débat a été mené avec les bénéficiaires de la mesure qui ont partagé leur expérience.

M. Arben KANBER précise que la DG Emploi va développer une base de données sur les projets financés, ce qui permettra un meilleur suivi au niveau de la Commission européenne.

Les autorités de gestion auront probablement accès à cette base de données en matière de communication afin de l'alimenter.

5. Opérations d'importance stratégique

M. Tim GOETMAECKERS stipule que la mesure One Stop Shop dans la priorité 4 du programme FSE+ de la RBC est considérée comme une mesure d'importance stratégique prévue dans la réglementation. La Commission européenne souhaite ainsi que certains projets soient mis en avant vu leur importance socioéconomique.

Dans notre programme figure deux opérations de ce type : One Stop Shop (événement en 2025) et Mentorat (événement en 2026 ou 2027).

6. Plan d'évaluation : l'examen à mi-parcours

M. Tim GOETMAECKERS présente ce point. Le plan d'évaluation a été approuvé par le comité de suivi et consiste en :

1. Examen à mi-parcours – mars 2025 (Article 18 Règlement (UE) 2021/1060)
2. Rapport intermédiaire d'évaluation – juin 2027 (Article 44 Règlement (UE) 2021/1060)
3. Rapport final d'évaluation – juin 2029 (Article 44 Règlement (UE) 2021/1060)

La réalisation des rapports d'évaluation est assurée par un prestataire externe sélectionné dans le cadre d'un marché public.

La conclusion du rapport de l'examen à mi-parcours mentionne en terme de budget et de vision qu' il n'est pas nécessaire de réorienter fondamentalement le programme. Nous tiendrons cependant compte des changements qui interviendront d'ici le rapport intermédiaire.

M. Gilles LEGRAS confirme que le rapport à mi-parcours a été rédigé sans prendre en considération les réformes fédérales qui n'étaient pas encore d'actualité. Nous sommes inquiets par rapport à ces réformes qui sont déjà en cours. Cela touche principalement notre 1^{ère} priorité, les chômeurs de longue durée qui ne seront plus un public Actiris. Même si l'examen à mi-parcours concluait que nous restions dans la continuité du programme, ce n'est plus réellement le cas aujourd'hui, et cela suscite des inquiétudes.

Par conséquent, une proposition sera formulée afin de revoir certains projets. En effet, bien que l'ensemble des moyens financiers ait été attribué, certains projets ne fonctionnent pas, comme la prime handicap. Par ailleurs, dans cette priorité 1, plusieurs services d'Actiris ainsi que des services de partenariat accueillent aujourd'hui ce public pour lequel des cibles ont été fixées, alors que ce ne sera plus nécessairement le public à l'avenir.

Dans d'autres priorités, il y a une partie du public qui est déjà dans les dispositifs actuellement mais qui a des craintes. A titre d'exemple, la mesure autocréation d' emploi (ACE) qui vise à aider les gens à créer leur propre activité. Selon les retours des gestionnaires de ce projet, ce public par peur d'être touché par les mesures fédérales, quitte la mesure et préfère chercher un emploi au lieu de prendre le risque de lancer leur activité. Nous sommes en train d'évaluer les différents impacts et hypothèses car en 2026, nous allons observer les premiers impacts au niveau du programme, ce qui est une source d'inquiétude.

Nous allons entamer le dialogue avec la Commission sur la révision du programme, notre objectif étant de proposer au comité de suivi des propositions de modification afin de réaligner le programme par rapport aux réformes fédérales qui seront pleinement d'application en 2026. Nous souhaitons collaborer lors de l'examen de performance entre la Commission européenne et l'autorité de gestion prévue en janvier 2026. Il sera proposé de réunir le comité de suivi dans le courant du 1^{er} semestre 2026 pour faire un état des lieux de la situation avec des éléments plus concrets lorsque les réformes fédérales seront d'application.

M. Arben KANBER estime que cette prise de conscience est rassurante et que les conséquences pour adapter le programme soient anticipées. M. Gilles LEGRAS évoque la contradiction avec l'évaluation à mi-parcours mais la temporalité fait que à ce moment-là, nous n'étions pas touchés par les mêmes risques.

M. Laurens HOEDAERT confirme qu'il est impliqué dans les réunions de l'Evaluation Partnership de la Commission européenne. Il n'a pas pu participer à la dernière réunion, la prochaine se tiendra en mars 2026.

7. Divers

a. Proposition de la Commission : nouveau cadre pluriannuel (2028-2034)

M. Laurens HOEDAERT présente ce point.

Contrairement à la période actuelle 21-27 :

- Il n'y aura plus différents programmes FSE pour la Belgique, ils seront fusionnés dans un seul plan pour l'Etat membre. Le plan belge sera coordonné au niveau fédéral.
- La prochaine programmation ne sera plus subsidiée sur la base de dépenses éligibles mais en fonction de l'atteinte des résultats comme c'est le cas pour le RRF.
- Un dégageant N+1 sera d'application.
- Une flexibilité des moyens financiers non-programmés devra être prévue à hauteur de 25%.
- Concentration thématique : au moins 14% des Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux seront consacrés aux dépenses sociales, et 43% au climat et à l'environnement.

La RBC qui va probablement perdre au niveau du budget et en autonomie sera attentive à la dimension sociale pour Bruxelles et à la défense des intérêts de la Région durant la période de négociations.

Mme Léa MAJOIE et M. Arben KANBER remercient pour l'excellente présentation et le travail déjà accompli.

Le nombre d'indicateurs serait limité à un certain nombre pour l'ensemble des fonds. Concernant les 14% consacré au volet social, on va garder la notion de compétences et la dimension emploi et sociale sera maintenue. L'aspect régional sera bien pris en compte. On passe d'une logique financière à un financement non lié aux coûts, une bonne maîtrise des indicateurs sera donc très importante.

M. Gilles LEGRAS ajoute que pour le RRF, la difficulté est que l'on fixe des cibles et des jalons que l'on doit maintenant justifier avec la Commission européenne alors que les justificatifs n'ont pas été déterminés ex-ante. On fournit des pièces justificatives en fonction de ce qui était écrit à l'époque de l'établissement et de la mise en place du plan de relance. Par contre, les justificatifs sont remis en question par la Commission européenne et nous on ne peut pas créer des nouvelles pièces. Il faudra prendre cela en compte dans le nouveau cadre financier pour ne pas mettre les opérateurs et les AG dans la difficulté.

M. Arben KANBER précise que si nécessaire, une réunion peut être organisée pour examiner ensemble comment tout cela va se dérouler.

b. Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) 2021-2027

M. Laurens HOEDAERT explique qu'il s'agit d'un instrument de crise en complément du FSE que l'on peut activer dans le cadre d'un licenciement collectif. Cela doit s'ajouter à ce que l'entreprise doit faire de manière obligatoire, on ne peut pas financer par exemple la phase d'outplacement. Le cofinancement est plus élevé que pour le FSE et s'élève à 85%.

Le fonds a été activé dans le cadre de la fermeture d'AUDI. Le plan d'Urgence Social de Reclassement Audi a demandé d'examiner la possibilité d'introduire un dossier interrégional commun au FEM (3.000 personnes licenciées). Des réunions Task Force AUDI pilotée par Actiris ont eu lieu en juillet 2024 et mars 2025 en présence d'Actiris, les partenaires sociaux, services publics de l'emploi belges. Les mesures bruxelloises reprises dans le dossier de candidature FEM sont:

- Le service LINK : aussi cofinancé par le FSE mais pour un autre public
- Le Jobday organisé le 3 avril à The EGG (Anderlecht) : identification et présence de 77 employeurs susceptibles d'être intéressés par le profil des personnes licenciées.

Le dossier est en cours de validation à la Commission européenne et devrait nous parvenir avant la fin de l'année 2025.

c. Clôture programmation FSE 2014-2020

M. Arben KANDER signale que la Commission européenne n'a pas encore reçu le rapport d'implémentation et le rapport final de mise en œuvre. Pour information, la procédure de clôture prévoit que l'autorité de gestion remette au plus tard pour février 2026 ces 2 documents. Une fois validés, ils déclencheront les paiements ou les récupérations éventuelles en faveur de la Commission européenne. La deadline est le 15/02/2026.

M. Gilles LEGRAS répond que c'est en cours de traitement car on a eu les audits de notre autorité d'audit. Pour pouvoir clôturer, on devait tenir compte des derniers audits que la CAIF. On a pas encore de retour de la CAIF sur notre réconciliation de tous les indicateurs, en ce compris les indicateurs de résultat en tenant compte des derniers audits. On attend la validation de l'Autorité d'audit pour clôturer.

M. Arben KANBER signale qu'une flexibilité de 15% est permise entre axes, une version draft du rapport final peut lui être déjà transmise.

Mme Léa MAJOIE clôture la réunion du comité de suivi et remercie les participants de leur présence. Une prochaine réunion du comité de suivi se tiendra au cours du 1er semestre 2026.